

**Festival International de l'Innovation
Du vendredi 10 octobre 2008
Au lundi 13 octobre 2008**

IDENTITÉ DE L'EXPOSANT détenteur du titre de propriété

NOM de l'inventeur : _____
 SOCIÉTÉ / ENTREPRISE : _____
 NOM du représentant de l'entreprise : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Pays : _____
 Tél : _____ Mobile : _____
 E-mail : _____
 Site : http:// _____

1. NOM DE L'INNOVATION PRÉSENTÉE AU CONCOURS « TREMPLINS I'NOV »

Attention : Seule une innovation protégée et jamais présentée à un concours organisé par TRANSTECH peut-être présentée :

2. PARTICIPATION AU FESTIVAL

Facture demandée

Inventeur demandeur d'emploi non imposable ou étudiant ou Rmiste (attestation de non imposition obligatoire)	Dans la limite des stands disponibles	<input type="checkbox"/> 0€
Particulier, professionnel, société	> 4m ² > 6m ² > 8m ² > + 8m ² (à voir avec l'organisation)	<input type="checkbox"/> 145€ <input type="checkbox"/> 275€ <input type="checkbox"/> 398€ <input type="checkbox"/> nous consulter
Angles sur votre stand	> 1 angle > 2 angles	<input type="checkbox"/> + 20% au tarif du stand <input type="checkbox"/> + 40% au tarif du stand
Électricité sur le stand	> oui	<input type="checkbox"/> 30€
Connexion Internet sur le stand (par Wifi)	> oui	<input type="checkbox"/> 30€
Tables sur votre stand	Nombre : _____	0€
Chaises sur votre stand	Nombre : _____	0€
Vente sur le stand (voir article 6 des conditions générales)	Nombre de produits vendus : nous consulter	<input type="checkbox"/> + 15% sur le prix H.T <input type="checkbox"/> Chèque de caution de 500€
Encart publicitaire : obligatoire pour tout projet commercialisé mais qui ne peut être vendu sur le stand de part sa taille.	Voir article 7 des conditions générales	<input type="checkbox"/> 100€
ADHÉSION à TRANSTECH Aquitaine obligatoire sauf si déjà adhérent d'une association affiliée à la FNAFI (produire la copie de votre adhésion en cours de validité)	> Inventeur > Association > Entreprise > Adhérent d'une autre association	<input type="checkbox"/> 50€ <input type="checkbox"/> 100€ <input type="checkbox"/> 100€ <input type="checkbox"/> Produire la copie pour l'année en cours
SUPPLÉMENT : + 10% sur le coût de votre stand pour toute inscription après le 31 juillet 2008		+ 10 %
TOTAL PARTICIPATION Règlement par virement : IBAN : FR76 4255 9000 4121 0089 1590 205	<input type="checkbox"/> Régulé par chèque <input type="checkbox"/> Régulé par virement	_____ €
<input type="checkbox"/> Chèque de caution de « bonne venue » (rendu à la clôture du salon) Régulé par chèque N° :		100€

Je soussigné l'exposant : nom – prénom

Déclare :

- m'inscrire à l'NOV, le Festival International de l'Innovation,
- autoriser TRANSTECH Aquitaine à promouvoir par tous les moyens mes innovations et à diffuser ma photo et les images de mes inventions,
- avoir pris connaissance du règlement (conditions générales) et l'accepter sans réserve et dans sa totalité

Fait à

le :

Signature :

PIECES OBLIGATOIRES POUR ACCEPTATION DU DOSSIER

Dossier d'inscription au Festival l'NOV 2008	<input type="checkbox"/> Bulletin d'inscription rempli et signé <input type="checkbox"/> Règlement de votre inscription au salon <input type="checkbox"/> Chèque de caution de 100€ <input type="checkbox"/> Un exemplaire des conditions générales du salon signé avec la mention « Lu et approuvé »
Adhésion	<input type="checkbox"/> Règlement de l'adhésion <input type="checkbox"/> ou Copie de l'adhésion en cours de validité à une association affiliée à la FNAFI
L'exposant	<input type="checkbox"/> Résumé de votre parcours professionnel
Invention 1	<input type="checkbox"/> Description de l'innovation en quelques mots <input type="checkbox"/> Comment vous est venue l'idée ? <input type="checkbox"/> Copie du récépissé du dépôt de marque ou modèle ou brevet <input type="checkbox"/> Photo de l'invention (par mail en fichier .jpg) <input type="checkbox"/> Si vente de cette invention pendant le Festival l'NOV : donner le tarif de vente TTC (cf. article 6 des conditions générales)
Invention 2	<input type="checkbox"/> Description de l'innovation en quelques mots <input type="checkbox"/> Comment vous est venue l'idée ? <input type="checkbox"/> Copie du récépissé du dépôt de marque ou modèle ou brevet <input type="checkbox"/> Photo de l'invention (par mail en fichier .jpg) <input type="checkbox"/> Si vente de cette invention pendant le Festival l'NOV : donner le tarif de vente TTC (cf. article 6 des conditions générales)
Invention 3	<input type="checkbox"/> Description de l'innovation en quelques mots <input type="checkbox"/> Comment vous est venue l'idée ? <input type="checkbox"/> Copie du récépissé du dépôt de marque ou modèle ou brevet <input type="checkbox"/> Photo de l'invention (par mail en fichier .jpg) <input type="checkbox"/> Si vente de cette invention pendant le Festival l'NOV : donner le tarif de vente TTC (cf. article 6 des conditions générales)
Invention 4	<input type="checkbox"/> Description de l'innovation en quelques mots <input type="checkbox"/> Comment vous est venue l'idée ? <input type="checkbox"/> Copie du récépissé du dépôt de marque ou modèle ou brevet <input type="checkbox"/> Photo de l'invention (par mail en fichier .jpg) <input type="checkbox"/> Si vente de cette invention pendant le Festival l'NOV : donner le tarif de vente TTC (cf. article 6 des conditions générales)
Invention 5	<input type="checkbox"/> Description de l'innovation en quelques mots <input type="checkbox"/> Comment vous est venue l'idée ? <input type="checkbox"/> Copie du récépissé du dépôt de marque ou modèle ou brevet <input type="checkbox"/> Photo de l'invention (par mail en fichier .jpg) <input type="checkbox"/> Si vente de cette invention pendant le Festival l'NOV : donner le tarif de vente TTC (cf. article 6 des conditions générales)
Identité des assistants de l'exposant	<input type="checkbox"/> Noms des assistants présents sur le stand pendant le salon.

CONDITIONS GÉNÉRALES AU FESTIVAL L'NOV 2008

ARTICLE PREMIER – LIEU, DATES ET HORAIRES

La quatrième édition de l'NOV ainsi que le **CONCOURS « TREMPLINS L'NOV »** sont organisés par **TRANSTECH Aquitaine**, 19, allée James Watt à Mérignac (33).

Cette manifestation de 4 jours aura lieu du vendredi 10 octobre 2008 au lundi 13 octobre 2008 inclus, au pavillon du Pin Galant à Mérignac (33)

Horaires d'ouverture au public :

- Vendredi 10 octobre 2008 de 10h00 à 19h00
- Samedi 11 de 10h00 à 19h00
- Dimanche 12 de 10h00 à 19h00
- Lundi 13 de 10h00 à 17h00

Aucune personne ne sera autorisée à rester dans l'enceinte du salon pendant les heures de fermetures.

ARTICLE 2 – OBJET DU SALON

Faire connaître toutes les innovations, inventions, créations, nouveautés et recherches protégées par titre de propriété industrielle. Ne seront acceptés, à l'occasion de l'NOV et du **CONCOURS D'INVENTIONS**, que les objets, instruments ou études offrant le caractère d'une amélioration d'ordre technique, artistique ou pratique à l'exclusion de tous produits ou objets de vente courante n'offrant pas ce caractère. **Les dessins non accompagnés de maquettes ou équivalents ne seront pas admis sauf autorisation du comité d'organisation.**

ARTICLE 3 – PARTICIPATION À L'EXPOSITION D'INVENTIONS

L'inscription à l'NOV vaut acceptation pour la publication, sans limite de durée, des innovations et de leurs inventeurs dans les médias et autres documents réalisés par les organisateurs et notamment par **TRANSTECH Aquitaine**.

La demande de participation est adressée **IMPÉRATIVEMENT**, avant le **31 juillet 2008 DÉLAI DE RIGUEUR**, au siège de **TRANSTECH Aquitaine** - 19, allée James Watt - 33700 Mérignac. Seules les inventions protégées de moins de cinq ans ou inventeurs ayant réalisé une nouveauté par rapport aux dernières manifestations de TRANSTECH Aquitaine sont prioritaires. Les inventeurs ne correspondant pas à ce critère pourront exposer leurs produits dans la zone prévue à cet effet. Ils sont dénommés "l'exposant". Les demandes de participation sont soumises au Comité d'Organisation qui statue souverainement sur les admissions sans avoir à donner le motif de ses décisions. Pour tout dossier envoyé avant le **31 juillet 2008** et sans réponse du Comité d'Organisation d'NOV avant le **15 août 2008** les demandes sont réputées acceptées. Chaque stand est déterminé par un numéro permanent.

Toute demande d'inscription sera accompagnée, **sous peine de rejet**,

- A) d'une copie du récépissé de redevance de procédure de dépôt de brevet ou du titre de propriété industrielle correspondant,
- B) d'un mandat d'exposition délivré par l'inventeur, si l'inventeur souhaite se faire représenter,
- C) du prix de vente TTC de chaque produit destiné à la vente, le taux de sa TVA associée et le nombre de produits qu'il souhaite confier à l'organisation (cf. article 6),
- D) du bulletin d'inscription rempli et signé,
- E) des règlements (frais de dossier, caution, adhésions, hôtellerie...).

ARTICLE 4 – FRAIS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

La location du stand de l'inventeur ou de l'exposant à l'NOV est fonction de sa catégorie et de la surface allouée.

> Inventeur en recherche d'emploi, l'étudiant ou l'inventeur d'une délégation étrangère sera exonéré du paiement de l'inscription et des frais de dossier (caution 100€ obligatoire).

> Chaque Inventeur ou exposant réglera au titre "Inscription et Frais de dossier" la somme de 145€ pour un stand de 4m², 275€ pour un stand de 6m² ou 398€ pour un stand de 8m² (caution 100€ obligatoire).

> Pour toute surface supérieure à 8m², veuillez prendre contact avec l'organisation. Dans tous les cas l'exposant émettra un chèque de caution de "bonne venue" de 100 € afin de garantir sa présence pendant toute la durée de la manifestation. Ce chèque lui sera rendu à l'issue de la dernière heure du dernier jour de la manifestation ; dans le cas du départ anticipé de l'inventeur, sauf cas de force majeure, le chèque de caution sera immédiatement encaissé. Pour bénéficier des tarifs indiqués ci-dessus l'inventeur ou l'exposant doit prouver son adhésion en cours de validité à une association affiliée à la FNAFI ou adhérer à Transtech Aquitaine.

Pour pouvoir participer à l'NOV, l'exposant devra avoir réglé intégralement le montant de sa participation.

ARTICLE 5 – CONCOURS « TREMPLINS L'NOV »

5.1 - INSCRIPTION

L'inscription à l'NOV vaut participation au concours dénommé « Tremplins l'NOV 2008 ». Seule l'innovation nommée au paragraphe 1 du bulletin d'inscription pourra être présentée dans le cadre des « Tremplins l'NOV 2008 ». Les jeux font l'objet d'un concours annexe. Ils sont jugés par le « jury créateur de jeu ». Les participants s'engagent à observer strictement le présent règlement. Le jury des « Tremplins l'NOV 2008 » demeure souverain sans contestation possible.

5.2 – PHASE 1 : PRÉ-SÉLECTION SUR DOSSIER

Les « Tremplins l'NOV 2008 » se déroulent en 2 étapes. La première étape consiste en une présélection des innovations sur dossier prenant en compte les critères suivants :

- > Innovation protégée par un titre de propriété industrielle depuis moins de 5 ans,
- > Présence d'une maquette ou d'un prototype,
- > Innovation présentée pour la première fois à un concours organisé par TRANSTECH Aquitaine.

Cette étape pourra éventuellement être confirmée lors du passage d'un jury de présélection composé de 3 membres sur stands.

5.3 – PHASE 2 : SÉLECTION EN 3 MINUTES POUR CONVAINCRE

La deuxième étape n'est ouverte qu'aux innovations sélectionnées lors de l'étape de présélection. Il s'agit pour l'inventeur de présenter son innovation en 3 minutes en abordant principalement les aspects suivants :

- > l'historique de l'inventeur et son innovation
- > le fonctionnement de l'innovation
- > les avantages de l'innovation

10 minutes d'échange supplémentaires pourront être proposés aux inventeurs ainsi retenus afin d'évaluer plus spécifiquement les aspects :

- > techniques
- > commerciaux
- > juridiques

5.4 – REMISE DES PRIX

Quatre lauréats dont celui du concours sur les jeux seront récompensés lors de la soirée de remise de prix.

ARTICLE 6 – VENTE

Les inventeurs ont la faculté, moyennant le règlement de leur inscription de vendre leurs produits dans un but de test de commercialisation grandeur nature.

L'inventeur devra remettre le stock de produit à vendre à l'organisation et ce dès son arrivée sur l'NOV. Un chèque de caution de 500€ vous sera demandé lors du dépôt de votre stock à la Boutique et vous sera restitué à la fermeture du salon en contre partie de la somme due à l'organisation suivant le volume de ventes effectuées. Ce stock sera précieusement conservé par l'organisation à « **La Boutique l'NOV** ». L'exposant effectuera son acte de vente sur son stand et encaissera directement le produit de sa vente. **Il sera dans l'obligation de respecter strictement les prix TTC communiqués à l'organisation du Festival l'NOV.** Il remettra au visiteur un ticket d'achat pour le produit concerné et celui-ci retirera ensuite son achat à « **La Boutique l'NOV** ». Il ne pourra récupérer son stock de produits invendus que le lundi 13 octobre 2008 à la fermeture du Festival en échange de la commission due à l'organisation. Cette commission sera de 15% sur la somme totale HT des produits vendus par un même exposant.

L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement du Festival l'NOV tout exposant ne respectant pas les conditions de vente énumérées ci-dessus. De plus, tout stock, non récupéré par son propriétaire à la fermeture du salon, appartiendra à TRANSTECH Aquitaine.

ARTICLES 7 – ENCARTS PUBLICITAIRES

Chaque participant au Festival peut, sur demande express auprès de l'organisation, bénéficier d'un encart publicitaire dans le « **l'NOV Magazine** ». **Cette publicité est vivement conseillée. Le « l'NOV Magazine » publié à 10 000 exemplaires, est le meilleur moyen d'informer le grand public de votre présence sur le salon.**

Tout exposant présentant sur son stand un produit commercialisable mais dont la taille ne permet pas la vente en directe sur le stand ou par le biais de la BOUTIQUE, se verra dans l'obligation de prendre un encart publicitaire dans le « **l'NOV Magazine** » : 100€ pour 1/10^{ème} de page. La rédaction de votre encart publicitaire reste à votre charge. L'exposant devra nous faire parvenir son encart par mail au format .jpg avant le 31 juillet 2008. Passé ce délai, nous ne pourrions insérer l'encart dans le « **l'NOV Magazine** ».

ARTICLE 8 – STANDS

Chaque entité dispose au minimum d'un stand de 4m² de surface au sol (module unitaire).

Le stand est livré avec **UNE** table et **DEUX** chaises (sans moquette, ni téléphone, ni éclairage, ni eau) avec cloisons ou pylônes de séparation, et d'une source électrique (200W) sur demande express (cf. bulletin d'inscription). **Pour des puissances supérieures l'exposant devra en faire la demande explicite au moment de son inscription.**

Le participant a l'obligation lors de sa demande d'inscription d'informer le Comité d'Organisation s'il compte utiliser des produits dangereux, toxiques ou inflammables. Pour la décoration de son stand l'inventeur devra utiliser des matériaux ininflammables ou ignifugés (**produire les notices techniques**). Il est **INTERDIT** d'utiliser punaises, pointes ou toute pratique pouvant endommager les cloisons et supports.

Dès sa réception par le Comité d'Organisation, la demande de participation de l'exposant devient ferme et définitive et ne peut plus être annulée par l'exposant.

En cas de désistement ou d'absence lors de l'événement **l'NOV**, et quel qu'en soit le motif, la caution de 100 € devient irrévocablement due : le chèque sera encaissé ou le virement conservé.

L'inventeur ou l'exposant s'engage à respecter le règlement du salon. Tout manquement pouvant aboutir à l'expulsion sans dédommagement de l'inventeur ou de l'exposant.

ARTICLE 9 – RÉSERVES

Si **l'NOV** le Festival International de l'Invention n'a pas lieu pour raison majeure (guerre, émeute, grève, incendie, etc.) les sommes versées au titre de participation seront remboursées.

Le Comité d'Organisation, s'il le juge utile, se réserve le droit de modifier l'emplacement affecté, ses dimensions et sa position.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT

L'inventeur ou l'exposant s'engage formellement à respecter les emplacements attribués. L'inventeur ou l'exposant devra installer son stand, à ses frais et sous sa seule responsabilité, **le jeudi 9 octobre 2008 de 14h00 à 20h00, le vendredi 10 octobre 2008 de 07h00 à 09h00** et le laisser exposé jusqu'au **lundi 13 octobre 2008** après la fermeture au public. Aucun matériel ne pourra être enlevé du salon avant sa clôture sous peine de dommages et intérêts et d'annulation de la distinction qui aurait pu être décernée. Le démontage des stands des exposants se fera après la fermeture du salon au public **le lundi jusqu'à minuit et le mardi de 8h00 à 12h00.**

ARTICLE 11 – ASSURANCE

l'NOV le Festival International de l'Invention et le Comité d'Organisation du Salon déclinent toute responsabilité concernant tout objet ou matériel exposé par chaque participant au salon. Chaque participant doit prendre les dispositions nécessaires auprès de son assureur.

ARTICLE 12 – HÉBERGEMENT

L'exposant est seul responsable de son hébergement sur le site de **l'NOV**. Il lui appartient de prendre toutes les mesures afin de réserver ses nuits.

Le : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :